# Le peuple valdôtain

1 • **L'Union Valdôtaine,** Mouvement politique qui se rattache aux principes du Fédéralisme global, a comme finalité d'assurer l'épanouissement du caractère ethnique et linguistique du peuple valdôtain ; d'en servir les intérêts culturels, politiques, sociaux et économiques ; de favoriser la coopération entre les communautés ethniques. 2 • **L'Union Valdôtaine** s'engage à réaliser la souveraineté politique du Val d'Aoste par les voies démocratiques afin de seconder l'aspiration du peuple à l'autogouvernement dans le cadre d'une Europe unie des Peuples.

**10 DÉCEMBRE 2009** • 0,40 euros • Poste Italiane S.p.A. - Spedizione in A.P. D.L. 353/2003 (conv. in L. 27/02/2004 n° 46) art. 1 comma 1 DCB - AOSTE • LVI année • N. 18065 **46**

www.unionvaldotaine.org
www.lepeuplevaldotain.it


EDITORIAL

## *La communication dans la politique*

**Ego Perron**

Une des leçons que j'ai personnellement tiré du récent Congrès thématique de l'Union Valdôtaine est que nous devons investir encore plus sur la communication de notre Mouvement.
Une journée pleine de substance, celle de samedi 28 novembre dernier à Saint-Vincent. Dans cette occasion le Mouvement qui gouverne la Vallée d'Aoste a débattu et discuté de problèmes qui concernent le futur de cette communauté: mais nos travaux ont été à peine suffisamment repris par les moyens de communication.
Rien à discuter sur ce qui est ressorti, et je comprends également que pas tout le monde peut raconter ce qui se passe au sein de notre parti politique comme s'il s'agissait de l'unique chose existante dans cette merveilleuse vallée.
Mais cela me fait réfléchir sur un des arguments que l'Union Valdôtaine et le comité exécutif s'est trouvé à affronter quand j'ai assumé la présidence, il y a un an: communiquer de plus ce que nous faisons.
J'ai toujours dit que l'Union Valdôtaine ne communique pas suffisamment tout ce qu'elle fait à l'extérieur: ce qui font ses hommes, ses élus, ses militants dans les sections, ses présidents de sections que pourtant sur le territoire sont très actifs ne vient pas suffisamment repris par les organes d'information.
Je crois que le Mouvement devra investir sur sa façon de communiquer à l'extérieur et, également, à son intérieur. Il est absolument nécessaire qu'aussi notre base soit mise plus dans la condition de savoir ce qui se passe dans le Mouvement, de connaître quelle est l'action et le travail de ses organes de direction et l'œuvre que ses élus chaque jour accomplissent.
Nous irons investir sur Internet, afin d'avoir un site qui soit plus performant, qui raconte notre histoire et le grand passé dont nous sommes les seuls témoins politiques, mais surtout qu'il raconte le présent.
Avoir un site Internet fonctionnel est absolument nécessaire, notamment pour les jeunes générations, mais pas seulement. Aujourd'hui nous devons tenir compte, c'est un des messages qui est sorti à grande voix dans notre récent Congrès, des nouveautés introduites par les nouvelles technologies et, donc, les nouvelles formes de communication que cela comporte.
Le Mouvement doit savoir vivre le présent. L'économie, l'évolution du monde demande tout cela: demande de s'adapter, et rapidement, aux choses qui changent.
En même temps nous devrons investir sur notre journal, le Peuple Valdôtain, un vrai point de repère pour des milliers de Valdôtains et des milliers d'inscrits. Il est nécessaire d'avoir un journal encore plus lu, plus pénétrant dans les familles, dans les entreprises, dans la société en général.

**INDEX**


Aoste, le syndic Guy Grimod répond aux accusations

PAGE 7

Présentée l'édition 2010 du "Messager Valdôtain"

PAGE 8


… » *fin de citation*

lcaveri@gmail.com

*«La neige possède ce secret*
*de rendre au coeur en un souffle*
*la joie naïve que les années*
*lui ont impitoyablement arrachée»*

**ANTONINE MAILLET**

*Que l'hiver soit favorable !*

Rollandin : «Grande attention pour les problèmes sociaux»

## Le Conseil de la Vallée a approuvé le budget

**Le budget régional pour les années 2010-2012 a été approuvé** par le Conseil de la Vallée dans la soirée de mercredi dernier, 2 décembre.
22 votes favorables (à savoir la majorité composée par Union Valdôtaine, Stella Alpina et Fédération Autonomiste), 6 abstentions (Pd et PdL) et 5 contraires (VdA Vive - Renouveau) : le document comptable de prévision proposé par le Gouvernement est donc passé.
1 milliard 874,4 millions d'euros sont prévus pour 2010 : 1 milliard 916,7 millions et 1 milliard 937,4 millions sont, respectivement, les chiffres des années 2011 et 2012.
*«La situation de crise existe encore* – a dit le président du Gouvernement Augusto Rollandin – *et le budget 2010 devra résoudre les problèmes de cette situation. Aujourd'hui personne ne dit plus que la Région a trop d'argent : l'administration a produit un budget positif qui peut, s'il est utilisé de la manière la plus correcte, donner des réponses. Le fédéralisme fiscal est à nos portes, et ce nouveau système obligera tout le monde à avoir de plus grandes responsabilités. Il est certainement bien de comprendre comment l'argent public doit être économisé, mais il faut souligner comment est-ce qu'il arrive dans les caisses de l'administration. J'ai apprécié le fait que tous les mouvements politiques sont assez sensibles face aux problèmes sociaux : probablement l'on peut faire mieux, mais je crois qu'en Italie, aucune autre région que la nôtre n'est aussi engagée dans ce domaine».*
Rollandin a parlé aussi des bonus pour le chauffage qui remplaceront – à partir de 2010 – les bons d'essence, et a aussi répondu aux questions concernant l'argent à disposition de la présidence du Gouvernement.
*«Beaucoup de forces politiques ont dit "oui" à cette solution de subventions pour le chauffage, qui cette première année seront de 300 euros par personne. Quant à la disponibilité financière de la présidence – a dit encore Rollandin – 196 millions d'euros sont destinés au personnel, 152 pour la finance locale, mais il y a des ressources pour la Protection Civile, la formation professionnelle et, encore, 11 millions d'euros pour des fonds communs».*
Pendant cette période difficile, l'emploi et les travailleurs furent des sujets très concernés par la politique régionale.
*«Le plan sur trois ans de la politique du travail et les plans de*

SUITE PAGE 2

Nouvelles du Sénat

## Di Pietro mis à l'écart

**Antonio Fosson**

**Au cours de cette dernière semaine s'est déroulée au Sénat** une large discussion à propos des missions des troupes italiennes à l'étranger et en particulier, celles qui sont en Afghanistan. Le Débat fut houleux par rapport à la gravité du problème, en raison des morts relevés, du sens de la présence sur ces territoires des soldats italiens et sur l'éventuelle augmentation de leur nombre.
Cependant, à la fin du débat avec même beaucoup de distinction et peut-être en relation à l'appel du président Napolitano ou peut-être parce qu'on perçoit que les gens ne supportent plus une politique qui s'affronte et qui s'oppose toujours et sur tout, le vote a été favorable à large majorité à propos du prolongement et du financement de nos missions. Le seul vote contraire était celui de «l' Italia dei Valori»: Di Pietro et les siens contre tous selon une sérieuse conviction ou seulement par populisme ou pour donner toujours plus de corps à une opposition qui ne dialogue jamais et qui s'oppose à tout?
En effet, toute la salle les a mis à l'écart et entre autres, le PD a souligné sa position différente par rapport à «L'Italia dei Valori»: en affirmant qu'en raison de positions aussi divergentes sur des sujets fondamentaux, les alliances se déchirent!
Tout le Sénat unit, à l'exception du groupe de Di Pietro: je juge cela sûrement positivement, il est juste de mettre de côté ceux qui ne veulent rien construire conjointement.
Puis un large espace a été dédié à la définition des lignes d'orientation pour la réforme constitutionnelle : réforme qui ne peut plus être différée si nous voulons des règles plus simples, si nous voulons finalement une politique qui ne s'oppose pas continuellement à tout mais qui ait des instruments faciles de dialogue et si nous voulons surtout diminuer les coûts de la politique en réduisant les acteurs.
Quelques motions ont été présentées parmi lesquelles une signée par notre groupe des Autonomies : abolition du bicaméralisme parfait, Sénat des Régions et diminution du nombre des parlementaires : voici les propositions communes les plus significatives. Le ministre Calderoli au cours de sa réponse a prouvé une large ouverture envers les différentes interventions et

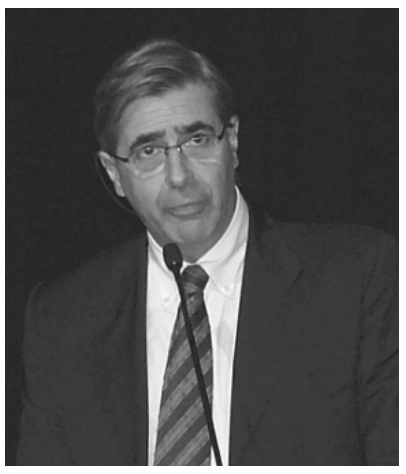

propositions (en disant en outre avoir fait une erreur par le passé lorsqu'il avait voulu faire passer des réformes constitutionnelles à coup de décret sans privilégier le dialogue et le large consensus) en traçant à la fin un parcours parlementaire pour arriver finalement à cette réforme constitutionnelle que tout le monde désire. Notre motion a été approuvée, comme celle du PD-UDC et celle du PDL. Dans ce cas précis, à chaque votation, ont voté seulement les proposants et les autres n'ont pas voté, par conséquent les trois motions ont été approuvées. Souffle nouveau au Sénat? Preuves de dialogue? nous espérons; Schifani a en effet parlé d'atmosphère positive et d'une nouvelle assemblée.
Seule la motion du groupe Di Pietro, là aussi en opposition par rapport aux autres, a été recalée!

Aperçu des décisions du Gouvernement régional

# Séance du vendredi 4 décembre

**PRÉSIDENCE DE LA RÉGION**
Le Gouvernement a approuvé le programme d'utilisation des financements du Fonds régional de protection civile. Il a également attribué à l'Agence *Ansa* de Rome les services d'information relatifs à la création d'une rubrique dans le cadre du *Progetto legalità*. Par ailleurs, l'Exécutif a nommé Adriano Sposato, en sa qualité de représentant de la Région, vice-président du Conseil d'administration de l'*ARER (Azienda Regionale Edilizia Residenziale*). A l'occasion des prochaines fêtes de fin d'année, il a en outre approuvé le don, à la ville de L'Aquila, d'un arbre de Noël décoré, dont les guirlandes lumineuses seront allumées le 8 décembre.
Il a aussi entériné le programme opérationnel FEDER compétitivité régionale 2007/2013 relatif aux études pour la valorisation économique des projets suivants : châteaux d'Arvier et de Verrès, Pont d'Aël et bâtiments adjacents. Avec *Autoporto Spa,* le Gouvernement a défini la fiche opérationnelle et le cahier des charges relatifs à la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de l'application et de l'intégration du Plan de restructuration et de reconversion de la zone aéroportuaire de Pollein-Brissogne.

**AGRICULTURE ET RESSOURCES NATURELLES**
Dans le cadre du Plan de contrôle et de protection contre la rhinotrachéite infectieuse bovine, le Gouvernement a approuvé les critères d'octroi des aides aux éleveurs pour les cheptels comptant des têtes de bétail négatives au test IBR et a engagé une dépense de 1.300.000 euros à cet effet. Il a également approuvé les aides, d'un montant de 2.502.000 euros, destinées à 29 requérants, au titre de la construction et de l'aménagement de bâtiments ruraux.

**ACTIVITÉS PRODUCTIVES**
L'Exécutif a entériné l'octroi d'aides en capital et d'un prêt à taux bonifié à des entreprises industrielles valdôtaines, pour une somme globale de 35.000 euros.
Par ailleurs, au sens de la loi régionale n° 84/1993 et au titre de l'année 2009, il a octroyé une part des aides restantes à 4 entreprises valdôtaines, pour un montant total de 2.785.000 euros.

**BUDGET, FINANCES ET PATRIMOINE**
En application de l'article 41 de la loi régionale n° 30/2009, l'Exécutif a décidé d'implémenter les systèmes d'encaissement avec des procédures informatisées pour l'achat et la gestion de formes de paiement électronique. Il a aussi approuvé le transfert à la société *Finaosta* de la somme globale de 6.500.000 euros, en vue du financement supplémentaire des Fonds de rotation régionaux visés aux lois régionales n° 76/1984 et n° 56/1986 et au chapitre 1er de la loi régionale n° 33/1973.

**ÉDUCATION ET CULTURE**
Dans le cadre du projet *A scuola di Lumo* destiné aux élèves des écoles maternelles, le Gouvernement a approuvé la réalisation d'activités supplémentaires au titre de l'année 2009/2010. Pour la même année, il a aussi défini l'organisation d'activités d'éducation routière destinées aux enseignants, aux dirigeants et aux élèves des 22 institutions scolaires de base de la Région. D'autre part, il a approuvé les projets préliminaire, définitif et d'exécution des fouilles et des enquêtes archéologiques des aires externes de l'église Saint-Léger, ainsi que les travaux de restauration et de valorisation de la crypte.
Par ailleurs, il a donné son feu vert à l'organisation de l'exposition consacrée à 5 sculpteurs valdôtains prévue à la Maison du Val d'Aoste de Paris, du 22 au 25 avril 2010.

Le Gouvernement a également défini de Plan d'intégration des travaux 2009 finalisés à la mise aux normes et à la mise en sécurité des bâtiments scolaires appartenant aux collectivités locales.

**OUVRAGES PUBLICS, PROTECTION DES SOLS ET LOGEMENT PUBLIC**
Conformément à la loi régionale n° 13/2008, le Gouvernement a adopté le programme pluriannuel d'actions et le premier plan opérationnel triennal.

**SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET POLITIQUES SOCIALES**
L'Exécutif a approuvé l'accord de programme pour la mise en œuvre du plan de zone régional et pour le versement au CPEL du financement à la charge de la Région, au titre de 2009.
Le Gouvernement a donné son feu vert à la passation de conventions entre la Région et les maisons de repos *Opera Pia delle missioni-Refuge Père Laurent* d'Aoste, *Casa della provvidenza* de Châtillon – qui relève de la Congrégation des sœurs de Saint-Joseph – et *Domus Pacis* de Donnas, en vue de la gestion de services d'assistance sociale et de la fourniture des prestations d'assistance sanitaire aux sujets qui y résident, et ce, au titre de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2011. Le Gouvernement a approuvé la fiche afférente à la mise en œuvre, dans le cadre du PAR FAS Vallée d'Aoste 2007/2013, de services de transmission à large bande en vue de l'assistance socio-sanitaire et de la télémédecine, ainsi que la convention y afférente entre la Région et l'Agence *USL* de la Vallée d'Aoste.
Conformément aux lois régionales n° 80/1990 et 21/2003, l'Exécutif a entériné les plans de répartition des ressources financières relatives aux travaux d'agrandissement, de rénovation, d'entretien extraordinaire et de mise aux normes des ouvrages publics réalisés par les collectivités locales et destinés à l'assistance des personnes âgées et infirmes. La mise en place d'un service expérimental de médiation familiale a été approuvée au titre de la période 2010-2012.

**TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT**
Le Gouvernement a donné son accord au financement des opérations d'optimisation paysagère et environnementale afférentes à la réalisation d'une ligne à moyenne tension au hameau d'Excenex, dans la commune d'Aoste.

**TOURISME, SPORTS, COMMERCE ET TRANSPORTS**
L'Exécutif a accordé une subvention d'un million d'euros au comité organisateur des Jeux mondiaux militaires d'hiver, en vue de la promotion et de l'organisation de la première édition de cette manifestation qui se tiendra en Vallée d'Aoste du 20 au 25 mars 2010.
Les sociétés *SAVDA*, *SVAP* et *VITA* ont été autorisées à exploiter des services de ski-bus dans les zones touristiques de Pila, de Torgnon, d'Aoste et de sa banlieue, ainsi que de Champorcher.

SUITE DE LA PAGE 1

*l'agriculture et de l'entreprise démarreront en 2010. Le Pacte de Stabilité nous empêche de faire tout une série d'initiatives, mais nous sommes en train de penser à une sorte de "récipient" qui puisse contenir tous les emplois précaires des expositions et les animateurs culturels pour leur fournir des opportunités de travail pendant trois ans, à la place de celles annuelles. Nous nous tournons aussi vers la formation, mais elle est inutile sans certaines opportunités : c'est le cas de l'Université de la Vallée d'Aoste. Nous avons eu – dans ce document – une attention particulière pour les secteurs productifs et socio-sanitaires, mais nous devons nous engager dans une réflexion à long terme sur des sujets comme la coopération entre les régions et l'appartenance à l'Union Européenne»*.
Sur les collectivités locales, le président du Gouvernement a dit *«qu'ils concernent une partie importante de nos ressources : il faudra bientôt arriver à une répartition plus concrète et soignée»*.
Un peu d'optimisme, quand même, pour l'avenir. *«Nous attendons encore une année 2010 touchée par la crise* – conclut Rollandin – *mais il est également vrai que dans le budget sur trois ans* (2010-2012) *nous avons analysé correctement les possibilités de développement que nous pourrons affronter prochainement»*.

**François Domaine**

**Avis aux destinataires** Conformément aux dispositions de la loi n° 196 du 30 juin 2003, nous vous informons que les coordonnées de ceux qui reçoivent chez eux le « Le Peuple Valdôtain » apparaissent dans la liste des adresses de l'Union Valdôtaine. Le titulaire du traitement est le Mouvement politique Union Valdôtaine, 29, av. des Maquisards - 11100 Aoste. Nous vous informons également qu'aux termes de l'article 7 dudit décret il vous est possible de demander à tout moment la modification, la mise à jour ou l'effacement des données vous concernant, en écrivant simplement à **Union Valdôtaine - 29, Av. des Maquisards - 11100 Aoste.**

**Le peuple valdôtain**

Hebdomadaire de l'U.V. et du groupe de l'U.V. au Conseil régional

**Editeur**
« Nouvelle Editrice Le Peuple » S.r.l.
27, 29 Av. des Maquisards
Aoste - Tél. 0165.234140
Fax 0165.261469
redaction@lepeuplevaldotain.com

*Directeur responsable*
**Giuseppe RIVOLIN**

**La page 6 est coordonnée par le Groupe U.V. du Conseil de la Vallée**

Enr. trib. d'Aoste n. 2 du 24-5-1954

TIPOGRAFIA DUC
16, Grand-Chemin - Saint-Christophe
Tél. 0165.23 68 88 - Fax 0165.36 00 14
CCP 11739117

**IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ**

PUBLICITÉ s'adresser à
**MUSUMECI SPA**
97, loc. Amérique
11020 Quart
Tél. 0165.76.12.06 - Fax 0165.76.11.12

**ABONNEMENTS :**
€ 25 Italie – € 30 Etranger

**TARIFFE INSERZIONE**
**TARIFFE A MODULO**

CLIENTI LOCALI
• Commerciali : € 21,00 al modulo
• Occasionali : € 26,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 31,00 al modulo

CLIENTI NAZIONALI
• Commerciali : € 26,00 al modulo
• Occasionali : € 36,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 41,00 al modulo

**SCONTI PER INSERZIONI CONTINUATIVE**

**Questo periodico è iscritto all'Unione Stampa Periodica Italiana**

Allocution du secrétaire du Savt Guido Corniolo

# « Nous, une région à l'avant-garde »

**Chères déléguées, chers délégués,**
J'essayerai dans mon intervention de tracer brièvement l'histoire qui lie l'autonomie valdôtaine et la création de sa bureaucratie.
C'est notre Statut d'autonomie qui nous donne la nécessité de créer une bureaucratie régionale.
La Vallée d'Aoste est constituée en Région Autonome dotée de la personnalité juridique avec le Statut d'Autonomie de 1948.
Au titre II la Région est autorisée à exercer le pouvoir législatif dans les matières prévues à l'article 2 (compétence primaire) et peut dicter des dispositions législatives d'intégration et d'exécution des lois de la République italienne pour les adapter aux conditions régionales dans les matières de l'article 3 du Statut.
Ce qui nous intéresse aujourd'hui, c'est l'article 4: la Région exerce les compétences administratives dans les matières de l'article 2 et 3 et en plus l'article 4 récite que la Région exerce, en outre, les compétences administratives qui lui sont déléguées par loi de l'État.
Avec ces compétences, il va de soi qu'il s'avère nécessaire de créer une organisation bureaucratique régionale. Mais en réalité nous devons attendre l'année 1956 pour avoir une loi régionale, la loi numéro 3, qui réglemente les « Norme sull'ordinamento dei servizi regionali e sullo stato giuridico ed economico del personale della Regione ».
Grâce à cette loi, la Région Autonome de la Vallée d'Aoste crée ses structures administratives et exécutives: Présidence, Assessorats, Département et services en rapport aux compétences des Organes statutaires de la Région. Donc le premier pas vers une bureaucratie régionale et autonome est accompli.
**Mais les ressources financières régionales sont encore faibles et très mal réglées.**
Chaque année, il faut contracter avec le pouvoir central romain les ressources à notre disposition et la Région a des difficultés à devenir une administration de distribution de services aux citoyens. Notre autonomie, dans ce spécifique moment historique, n'a aucune influence sur la construction d'un nouveau modèle bureaucratique régional, c'est une bureaucratie exécutante.
L'idéologie de l'administration régionale traditionnelle des années 50-80 correspond assez bien au modèle wébérien de la bureaucratie, c'est-à-dire :

1. les postes sont rigoureusement définis dans leur compétence et dans leur domaine. La définition des postes est un des outils essentiels du fonctionnement de la bureaucratie.
2. à la définition des postes correspond la spécialisation des fonctions et des compétences de l'individu qui les remplit. En principe chaque tâche doit être confiée à l'individu qualifié pour l'accomplir. La qualification se juge sur des critères impersonnels de type bureaucratique eux aussi : les diplômes (par exemple).
3. une organisation bureaucratique forme une hiérarchie : chacun est situé à un poste où il y a des supérieurs et/ou des subordonnés.
4. une bureaucratie emploie des fonctionnaires, c'est-à-dire des spécialistes, employés à plein temps, et qui poursuivent une carrière individuelle liée à la hiérarchie de l'organisation.

Elle se définit comme un instrument, un outil au service d'objectifs politiques qui lui sont extérieurs.
L'administration bureaucratique est saisie comme une exécutante, ce qui implique que toute l'information nécessaire vient d'en haut (le pouvoir politique) et que chaque direction générale peut se diviser en directives de plus en plus spécifiques, de telle sorte que chaque fonctionnaire exerce sa compétence parcellaire avec le minimum d'interférences possible avec d'autres exécutants.
Dans ce système, le fonctionnaire est donc supposé n'avoir pas plus de prise sur le produit final de l'action administrative que l'ouvrier travaillant sur une chaîne de montage.
C'est tristement le même modèle d'organisation de l'État italien. Voilà un échec de notre autonomie. Au début, nous n'avons pas eu la capacité d'utiliser nos compétences autonomes pour bâtir un système bureaucratique plus fonctionnel pour faire face aux exigences des citoyens valdôtains.
À partir de 1981 avec la loi numéro 690, la Région VDA définit son cadre financier. Nous avons les 9/10ème des impôts et taxes produites sur notre territoire.
L'Administration régionale devient, peu à peu, le moteur économique, financier et clairement bureaucratique de la Région.
**On assiste alors à la naissance d'organismes et de nouveaux services** de coordination, (la programmation régionale, l'agence du travail, les nouveaux services sociaux, le département informatique, le bureau du citoyen), qui sont le reflet technique et l'expression administrative d'une exigence politique: la nécessité de faire face aux demandes des classes sociales les plus diverses de la population.
Les employés et les dirigeants de l'administration régionale en vingt ans (1970-1990) passent d'environ 600 unités à plus de 2000.
Mais le modèle bureaucratique régional pendant cette phase reste au niveau structurel, à peu près le même. Nous devons attendre jusqu'en 1995 pour la recherche d'un changement global de la pensée bureaucratique régionale avec la loi n. 45. Loi, malheureusement, copiée de la loi d'Etat dite Bassanini, première tentative italienne de réforme de la bureaucratie publique italienne (1993).
Quelles sont les finalités et le champ d'application de cette loi: établir les principes et les critères d'organisation de la nouvelle structure de l'administration régionale, suivant les normes du droit civil, pour rationaliser et contrôler les dépenses dans le secteur de l'emploi régional et améliorer l'efficacité de sa bureaucratie.
Pour ce faire un grand pas est accompli: distinguer les fonctions, les pouvoirs et les responsabilités des organes de direction politique de ceux des organes de direction administrative.
Deuxième point très important, améliorer l'efficacité et la cohérence de l'action régionale et accroître sa capacité d'orientation quant aux exigences et aux besoins de la communauté administrée et assurer la transparence et la qualité de l'action administrative, (et de sa bureaucratie).
**Quatre autres points sont déterminants pour le changement :** 1) augmenter la capacité d'innovation et la compétitivité du système organisationnel régional en vue de l'intégration croissante avec d'autres régions européennes, 2) inciter à l'acquisition de nouvelles compétences, valoriser le professionnalisme et redéfinir le système de gestion du personnel par l'attribution aux directeurs des pouvoirs y afférents, 3) accentuer la flexibilité dans l'organisation des bureaux et dans la gestion des ressources humaines au sein de la structure régionale; 4) intégrer la réglementation de la relation de travail public et celle du travail privé.
Le Conseil régional et le Gouvernement régional sont chargés, sur la base des attributions prévues par le Statut spécial, des fonctions d'orientation politique. Ils définissent les objectifs et les programmes et vérifient les résultats de la gestion administrative.
La direction administrative revient, donc aux directeurs, direction qui consiste dans la gestion de toutes les activités visant la réalisation des objectifs et des programmes définis par le pouvoir politique. Les directeurs ont une compétence financière, technique et administrative, la gestion des ressources donc hommes, argent et moyens et grâce à l'exercice des pouvoirs de direction, de surveillance et de contrôle, y compris l'adoption vers l'extérieur.
Un modèle sans doute innovateur.
Trois ans après la loi 45, en application des principes constitutionnels en matière d'autonomie locale et de notre Statut spécial, la Région peut définir avec la loi 54 de 1998 le système des autonomies en Vallée d'Aoste, la déclaration de principe d'autonomie spécifique que la communauté valdôtaine est formée par les communautés locales qui en constituent le tissu social millénaire. Les communautés locales, organisées en communes, ont le droit de réglementer et de gérer en assumant les responsabilités, les fonctions et les services afférents à l'exercice effectif des droits des citoyens.
Les citoyens des communes valdôtaines peuvent donc participer concrètement à la gestion de la chose publique, dans le cadre des principes visés par la loi 54.
**Le principe de subsidiarité est pleinement assuré.** La région intervient uniquement en cas d'inaction et d'incapacité attestées des organes de gouvernement des communautés locales en œuvrant parallèlement afin que ceux-ci soient en mesure, pour l'avenir, d'exercer leurs fonctions.
À l'art. 4 de la loi 54 (rôle des communautés locales) l'alinéa 3 récite : les communautés locales ont le droit de définir d'elles-mêmes, les structures administratives aptes à l'exercice des fonctions afférentes à leurs intérêts et à leur développement...
Les rapports entre les Communautés locales et la Région reposent sur le principe de l'égale dignité institutionnelle entre les établissements publics territoriaux, expression de la souveraineté populaire, et s'inspirant du principe de la loyale collaboration. Avec ces prérogatives, le Gouvernement régional se trouve dans la nécessité de créer un seul contrat de travail pour tout le personnel de l'Administration régionale, des communes, des communautés de Montagne et de tous les établissements publics non économiques qui dépendent de la Région.
Le modèle bureaucratique valdôtain a changé grâce au compétences que notre autonomie nous accorde mais le chemin de modernisation de nos structures bureaucratiques est encore difficile à atteindre. L'introduction du principe de la transparence (première loi régionale n° 18 du 1999 et la nouvelle loi 19 du 2007) a pour but de promouvoir la transparence de l'Administration régionale et communale

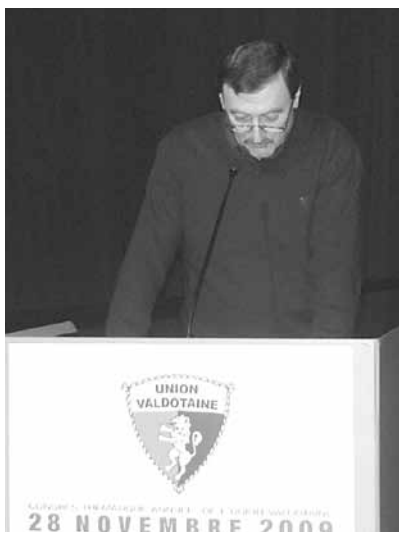


(en particulier, le processus décisionnel). A long terme, celà conduira à un changement de culture au sein de l'administration et des citoyens. Le caractère démocratique des institutions publiques sera ainsi renforcé.
La communication entre la Région et ses citoyens sera améliorée et la confiance de la population à l'égard de l'administration sera augmentée.
Ces améliorations ne peuvent pas être, aujourd'hui, encore directement quantifiées.
**Une utilisation plus attentive de nos compétences d'autonomie** et administratives contribueront dans tous les cas à une plus grande efficacité et à une meilleure compréhension de nos prérogatives statutaires légitimes.
Le vrai changement pour la bureaucratie valdôtaine est de placer la personne (le citoyen valdôtain) au cœur de son action administrative, pour lui donner plus de sécurité et de justice.
Par notre autonomie, nous devrons renforcer la protection des droits fondamentaux à la lumière de l'évolution de notre société valdôtaine.
Comme le récite la Charte des droits européens, toute personne a le droit de voir ses affaires traitées impartialement, équitablement et dans un délai raisonnable par les institutions de référence.
Ce droit comporte notamment :

- le droit de toute personne d'être entendue avant qu'une mesure individuelle qui l'affecterait défavorablement ne soit prise à son encontre;
- le droit d'accès de toute personne au dossier qui le concerne, dans le respect des intérêts légitimes de la confidentialité et du secret professionnel et des affaires;
- l'obligation pour l'administration de motiver ses décisions;
- toute personne à droit à la réparation par la communauté des dommages causés par les institutions, ou par leurs agents (et fonctionnaires) dans l'exercice de leurs fonctions.

**Autonomie pour moi est synonyme de respect** de la personne, de notre diversité culturelle et de nos langues.
Pour terminer, permettez-moi de rappeler les fondements généraux de l'action du gouvernement régional de cette législature et de lancer une proposition. « L'autonomie est à la fois une valeur et un outil de croissance pour la société valdôtaine, dans le respect du centralisme de la personne et du principe fondamental de la subsidiarité ».
Engageons-nous pour donner à notre système bureaucratique et politique plus de simplicité, moins de quantité et plus de qualité. La dernière proposition, pourquoi ne pas demander l'institution d'une commission du Conseil régional spécifique pour affronter et examiner concrètement la simplification des procédures bureaucratiques de notre système administratif régional et des communes.
Nous avons fait déjà fait beaucoup, mais du travail reste à faire.

Giuseppe Balicco

## L'avis du président de Coldiretti Vda

**Il settore agricolo, vuoi per formazione culturale** – ove una stretta di mano valeva più di mille contratti – , vuoi perché per molto tempo ha usufruito di numerose agevolazioni (fiscali e amministrative), si trova in grande conflitto con la gestione burocratica, soprattutto per le piccole imprese di montagna.
Arrivando per ultimi, infatti, emergono forti i problemi di chi – fino a poco tempo fa – era sottoposto ad obblighi limitati e ora si trova a che fare con macchine burocratiche imponenti messe in piedi prima dall'Unione Europea e, poi, a caduta, dallo Stato, dalle Regioni, dagli enti locali.
L'incidenza del problema sulle piccole imprese è maggiore a causa della organizzazione aziendale – che non prevede certamente l'addetto all'amministrazione – e, di riflesso, dei costi che la burocrazia stessa comporta. Una specie di « danno e beffa » ben amalgamati.
Nel settore agricolo sarebbe particolarmente auspicabile un livello di esenzioni o di procedure agevolate parametrate alla reale entità della dimensione aziendale. Così come vengono individuate troppe leggi emesse da troppe diverse istituzioni.
**Una domanda di aiuto prevede la stessa trafila burocratica** per un premio di cento euro così come per un premio di diecimila. L'assunzione di un dipendente per dieci giorni, nel periodo della raccolta della frutta, comporta gli stessi oneri e obblighi di lavoro, previdenziali e fiscali che per l'assunzione di un operaio fisso, (ove per assurdo non vi sono le incombenze dovute al licenziamento) senza poi parlare del sistema dei controlli ove, spesso, si devono fornire gli stessi dati e stessi documenti più volte a soggetti diversi.
Inoltre i controlli – per una spirale perversa della burocrazia stessa – sono sempre più complicati e sono diventati solo formali ; la carta è diventata l'unico riferimento e spesso ci si trova a che fare con chi non riconosce la vera realtà ma ritiene valido solo quanto scritto sulle carte.
Ma ciò, comprendiamo bene, è dovuto al fatto che i controllori sono – a loro volta – controllati, sempre naturalmente dal punto di vista formale, alimentando un sistema che, di questo verso, prima o poi imploderà su se stesso.
**Un problema nel problema è** – senza dubbio alcuno – il settore vitivinicolo. Da un recente studio presentato da Coldiretti al Vinitaly emerge che ogni viticoltore dedica fino a 100 (!) giornate all'anno per districarsi nella burocrazia che richiede almeno 30 adempimenti prima di poter stappare una bottiglia di vino. Più tempo con le carte che nella vigna !
Dall'introduzione dell'informatica il settore agricolo non ha tratto alcun vantaggio, la carta è rimasta quella di prima – anche a seguito di norme obsolete – che impongono, per assurdo, quasi sempre la duplicazione (informatica e cartacea) delle procedure.
In ultimo ci sentiamo di affermare che, malgrado alcuni segnali positivi messi localmente in campo negli anni, il livello burocratico è oramai esagerato, ci pare che sia stato introdotto per garantire controlli e sicurezza procedurale, ma si è trasfomato in un semplice mezzo per erogare sanzioni, gravando in maniera esagerata sui costi aziendali, rivelandosi uno degli elementi che portano alla chiusura – soprattutto ripetiamo – delle piccole imprese che rappresentano la tutela del territorio di montagna, spesso gestite da persone non più giovani per le quali è molto faticoso adeguarsi.

Allocution du secrétaire du CNA Vallée d'Aoste Cesare Grappein

# « Réduire les lois incertaines et qui se répètent »

**Bonjour à tous et à toutes,**
je tiens à remercier l'Union Valdôtaine pour l'invitation ainsi que pour la possibilité (qu'elle m'a accordée) d'apporter ma contribution – en tant que Secrétaire régional de la Confédération Nationale de l'Artisanat et des petites entreprises (Cna) – sur un sujet très important aussi bien pour nous tous, en tant que citoyens, que pour les artisans et les petites et moyennes entreprises valdôtaines. Je remercie également les collègues de Confartigianato e dell'Associazione Valdostana Artigiani qui m'ont choisi comme porteur d'une pensée partagée. Le thème du congrès est la bureaucratie, et je vais ainsi vous faire part de mes réflexions, avec le but de vous sensibiliser sur cette problématique qui accable davantage la réalité que je représente.

**Burocrazia: organizzazione di persone e risorse** destinate alla realizzazione di un fine collettivo secondo criteri di razionalità, imparzialità, impersonalità.
Ma quale fine collettivo?
In altre regioni italiane convegni di questo tipo si pubblicizzano generalmente con lo slogan "Burocrazia come freno allo sviluppo delle imprese". Siamo fermamente convinti che lo slogan dovrebbe essere modificato. Burocrazia come freno alla sopravvivenza delle imprese sarebbe probabilmente più adeguato.
La stessa Commissione europea continua la pressione sugli stati membri per ridurre i costi e gli ostacoli amministrativi per le piccole e medie imprese. La semplificazione del contesto normativo è elemento chiave della Strategia di Lisbona. L'obiettivo è abbattere – come già è stato detto – del 25% gli oneri degli adempimenti amministrativi inutili entro il 2012. Con i colleghi stiamo esaminando, in questi giorni, il Disegno di legge Anti-Burocrazia, almeno così è stato definito dal ministro Brunetta. Nel testo, che viaggerà come collegato alla manovra finanziaria, si passa dalle semplificazioni nella tenuta dei libri sociali, alla carta d'identità ai ragazzi di 10 anni, ai certificati medici e alle pagelle scolastiche comunicate on-line. Si potranno inoltre realizzare piccoli interventi edilizi senza titolo abitativo e si prevede anche che i nuovi adempimenti amministrativi per le imprese, con esclusione di quelli contabili e fiscali, abbiano efficacia dal 1° marzo o dal 1° settembre di ogni anno. Le denunce per infortunio sul lavoro dovranno essere comunicate solo all'Inail, mentre per la nascita di un'azienda artigiana basterà la comunicazione al registro delle imprese.
Pare inoltre che possa diventare a breve operativo il progetto 'Impresa in 1 giorno'. Con la possibilità di assolvere tutti gli adempimenti relativi a Registro Imprese, Inps, Inail e Agenzia delle Entrate mediante un unico modulo da trasmettere via internet alla Camera di Commercio.
Progetti e provvedimenti sicuramente interessanti ed apprezzabili, ma ancora una volta stiamo parlando di una burocrazia diversa da quella che ci interessa.
Signori, il tessuto economico nazionale e regionale è composto in percentuale superiore al 90% da artigiani e da piccole e medie imprese. E nonostante questo sia un dato certo e incontestabile, e quindi ben conosciuto dal governo e dalle varie forze politiche, questo mondo continua ad essere destinatario di obblighi normativi e di adempimenti amministrativi che richiedono, per essere gestiti senza il rischio di incorrere nelle pesantissime sanzioni, strutture e professionalità che queste aziende non hanno e ovviamente per questioni economiche non si possono permettere. Il centro studi nazionale della CNA ha monitorato in questi mesi l'impatto della crisi sul mondo che rappresentiamo. Ad un campione significativo di aziende è stato sottoposto un questionario. Le domande, semplicissime, si possono così sintetizzare: cosa incide oggi negativamente sullo sviluppo e sulla sopravvivenza delle piccole e medie imprese?
**Se è vero che la pressione fiscale** e previdenziale-contributiva risulta essere un limite allo sviluppo e alla competitività, risulta altrettanto vero, per il 65% delle aziende intervistate, che l'eccessiva burocrazia incide negativamente sull'attività, o per meglio dire sulla prosecuzione delle attività. E' stata approfondita anche la più volte citata difficoltà di relazionare con la Pubblica Amministrazione. Bene, al riguardo il 41% delle aziende sottolinea che nel tempo sono aumentate le scadenze e la complessità delle richieste da parte degli uffici pubblici, ma il 59% evidenzia che le cause più frequenti delle difficoltà di rapporto con l'amministrazione pubblica hanno a che fare con la complessità e con il cambiamento continuo delle norme e degli adempimenti._E' questo il vero freno allo sviluppo e alla sopravvivenza delle imprese. Vi faccio qualche esempio. Il D. Lgs. n. 163/2006, Testo Unico Appalti. Avete idea della documentazione che un' impresa artigiana deve produrre per partecipare non solo ad una procedura di affidamento di lavori pubblici ma anche alla trattativa con un committente privato?
E il Documento di Valutazione dei Rischi, in tema di Sicurezza sul Lavoro? Il Decreto 81/08 Testo Unico per la Sicurezza Sul Lavoro prevede la possibilità di autocertificare la valutazione nelle aziende che occupano sino a 10 lavoratori. Però per l'organo di vigilanza il documento è indispensabile, perchè l'autocertificazione non è prova dell'avvenuta valutazione e quindi della corretta adozione delle misure di prevenzione e protezione.
Il possesso degli attestati di partecipazione ai corsi di formazione obbligatori? Non abbiamo ancora completato nelle nostre aziende i percorsi formativi/informativi previsti dalla 626, ma già dobbiamo frequentare i corsi previsti dal Testo Unico. Il corso per i ponteggi? 32 ore. Il corso per le funi? 32 ore. Il corso di formazione per l'utilizzo dei cestelli elevatori? Minimo 12 ore.
**Siete a conoscenza delle assurde sanzioni previste** dal Testo Unico in materia di Protezione dei Dati Personali? La Privacy. Documentale ed informatica, obbligatoria anche per tutte le aziende artigiane, a prescindere dal numero di lavoratori. Privacy documentale e privacy informatica. Informativa dipendenti/clienti/fornitori, individuazione e nomina dei Responsabili interni ed esterni, Custode delle credenziali di accesso, eccetera.
La gestione dei rifiuti?
Non siamo ancora riusciti a sensibilizzare tutti i produttori di rifiuti pericolosi sulla necessità di compilare con regolarità i registri di carico e scarico e il formulario di identificazione che da gennaio 2010 entrerà in vigore il "Sistema Sistri". Sapete cosa prevede? L'obbligo per le aziende di trasmettere i dati relativi alla movimentazione dei propri rifiuti con l'impiego di apposita chiave USB da collegare al sito del Ministero. Trasmissione ogni 10 giorni, pena sanzione.
Se vi ho confuso le idee capirete cosa passa nella testa di un artigiano. Io non ho più argomentazioni per rispondere agli artigiani che mi dice: smetto, non posso gestire tutte queste incombenze.
Signori, siamo imprese artigiane. Dedichiamo alle nostre attività in media 10-12 ore al giorno. E nel maggior parte dei casi siamo artigiani anche perché perchè abbiamo scelto di abbandonare gli studi. Vi rendete conto delle conoscenze e delle competenze che sono richieste per affrontare tutti questi adempimenti? Del tempo necessario e dei cosati che ne derivano? Per fortuna ci sono i consulenti ed i professionisti. Non molto a buon mercato però. E poi ci sono le Associazioni di categoria che cercano di offrire alle migliori condizioni possibili gli strumenti per resistere sul mercato e per evitare di incorrere nelle pesanti sanzioni previste.
**Questa è la burocrazia che ci impedisce di proseguire** le attività e che in alcuni casi ci spinge, perché non ammetterlo, verso il molto più tranquillo mondo del lavoro sommerso.
Le soluzioni volendo esistono. E alcune, anche grazie all'ottimo rapporto instaurato con il governo regionale sono già state adottate. Ma non è sufficiente. Occorre ridurre drasticamente la selva di adempimenti e norme spesso incerte, ripetitive e contraddittorie. Un sistema per risolvere questo problema è, oltre a una semplificazione radicale dei percorsi burocratici, ribaltare il punto di vista. Passare dall'amministrazione che autorizza, all'impresa responsabile della propria attività: ci sono decine infatti di istruttorie e di requisiti che possono essere espletati, certificati e asseverati direttamente dall'impresa con i tempi ed i modi propri dell'impresa, lasciando alla Pubblica Amministrazione solo il compito di controllare e di sanzionare. E sulla scia della positiva esperienza di meccanismi che funzionano già con i CAF in ambito fiscale, si potrebbero avviare le Agenzie per le Imprese, enti privati promossi dalle associazioni, strumento attraverso il quale il mondo dell'impresa diffusa può effettuare più facilmente gli adempimenti richiesti dalla Pubbliche Amministrazioni.
Occorre stimolare e supportare la crescita tecnologica delle piccole imprese, con percorsi formativi rapidi e mirati. L'invio telematico della documentazione, oggi non è un aiuto, ma un ulteriore ostacolo da superare.
Gli artigiani, da sempre, resistono alle crisi e alle difficoltà. Gli artigiani sanno reinventarsi e sanno adattarsi ai mutamenti del mercato. Le imprese artigiane sono le imprese che ricorrono alla cassa integrazione e agli ammortizzatori sociali per i propri dipendenti solo dopo aver terminato di verniciare almeno per la terza volta il portone di accesso della sede aziendale. E proprio per questi motivi gli artigiani hanno bisogno di una politica mirata alle loro reali esigenze.

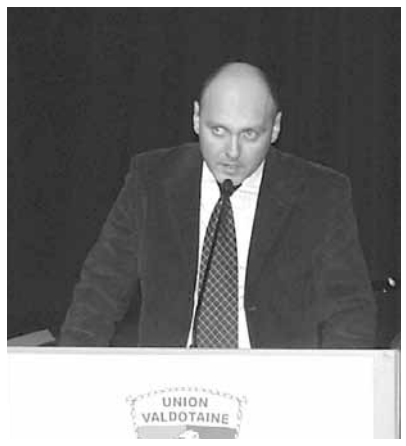


**Il ne faudrait toujours pas oublier que ces entreprises,** si peu développées d'un point de vue technologique, si disposées – selon certains – au travail au noir, sont la colonne portante de notre économie.
Nous sommes confiants dans l'engagement de tous, au niveau régional, national et communautaire, mais nous ne devons pas oublier que – comme Max Weber l'a dit – « la bureaucratie est parmi les structures sociales la plus difficile à détruire ».
Merci pour votre attention.

L'avis du directeur de la Fédération des Cooperatives Agricoles Germano Gorrex

# « Faire des choix bien précis pour le bien-être de tout le monde »

**Nell'esperienza quotidiana di molte persone la burocrazia è vissuta come un peso** e un'esperienza da posticipare il più possibile o da evitare del tutto. Spesso capita di avere l'impressione di dover adempiere atti o attività slegate le une dalle altre, quasi fossero a sé stanti.
Inoltre, a fronte della concertazione con le parti sociali e i portatori di interesse per la condivisione delle leggi regionali di maggiore rilevanza per i settori economici locali, nel momento dell'approvazione dei regolamenti attuativi non c'è l'attenzione ad attivare un confronto sulle modalità e le regole operative tra i funzionari e i rappresentanti dei soggetti che poi "subiranno" le procedure immaginate per dare concretezza ai principi espressi nelle norme regionali.
Infine, raramente iniziando l'iter per ottenere una qualsiasi autorizzazione si è in grado di conoscere con esattezza quanto tempo e quali sforzi saranno necessari per arrivare senza intoppi alla fine del percorso autorizzatorio, non riuscendo ad acquisire in anticipo tutte le informazioni necessarie ad avere un'idea chiara della percorso da fare.
Per questo ci sentiamo di proporre l'istituzione di un organismo regionale preposto alla semplificazione dei rapporti tra l'amministrazione pubblica, imprese e cittadini con l'apporto di professionalità interne ed esterne alla Pubblica amministrazione e con il compito di: monitorare, testare e semplificare le procedure amministrative; liberalizzare alcuni provvedimenti autorizzativi; razionalizzare l'iter di autorizzazione all'esercizio di attività (esempio nel caso di autorizzazione all'esercizio di servizi socio-educativi o socio assistenziali la procedura di autorizzazione prevede la verifica dei requisiti strutturali, sanitari ed organizzativi che nella pratica per le strutture di proprietà della Pubblica amministrazione sono già in possesso delle stesse (certificato agibiltà, abbattimento delle barriere architettoniche, conformità degli impianti); creare la carta dei doveri della Pubblica amministrazione nei rapporti con i cittadini; sviluppare la messa in rete e la condivisone di banche dati comuni all'interno della Pubblica amministrazione; promuovere forme semplificate di accesso ai servizi pubblici con l'utilizzo della tecnologia telematica (servizi anagrafici, esami clinici, pagamento servizi e tributi pubblici).
Riteniamo opportuna la realizzazione nei siti della Pubblica amministrazione di aree riservate con accesso identificato da opportune credenziali che consenta al cittadino di visualizzare la propria posizione e di accedere ai servizi; la promozione di servizi sostitutivi, coinvolgendo forme di volontariato e imprese sociali, per l'accesso semplificato alle procedure amministrative da parte della popolazione più anziana e/o con una minore dimestichezza nelle tecnologie telematiche.
Con riguardo al comparto sanitario la possibilità di accedere alla banche dati della situazione sanitaria del singolo cittadino affinché questa non rimanga un patrimonio professionale del proprio medico di famiglia, ma entri a far parte del patrimonio personale del singolo individuo. Più in generale va sviluppata una filosofia di reciprocità tra dati comunicati alla Pubblica amministrazione ed accesso ai propri dati negli archivi informatici della Pubblica amministrazione stessa.
Per quanto attiene al sistema di incentivazione alle imprese riteniamo opportuno attivare misure di efficienza e semplificazione attraverso: la riduzione di informative richieste in autocertificazione ai sensi del DPR 445/90 relativamente a dati e notizie già in possesso della Pubblica amministrazione; la possibilità di visualizzare da parte delle imprese gli archivi informatici della Pubblica amministrazione per quanto concerne gli aiuti percepiti ai fini della verifica del plafond *de minimis* e più in generale i dati riguardanti l'impresa presenti negli archivi della Pubblica amministrazione (con accesso ovviamente riservato alla singola impresa attraverso password o codici personalizzati).
Con riguardo al comparto dei Consorzi di Miglioramento Fondiario: incentivare il sistema degli appalti telematici; semplificare la verifica della concessione degli aiuti previsti dall'art. 66 della l.r. n. 32/2007.
In particolare con riferimento ai contributi sulle spese di gestione eliminare l'obbligo di presentazione delle pezze giustificative di ogni spesa con la quietanza di avvenuto pagamento e attivare un sistema di controllo a campione presso i consorzi o loro strutture amministrative da Pubblica amministrazionerte del competente Assessorato.

Allocution de la présidente de l'Adava Silvana Perucca

# « Délocalisation, solution idéale »

**Mesdames et messieurs bonjour,** je veux d'abord vous apporter les salutations des hôteliers valdôtains que je représente aujourd'hui. Permettez-moi aussi de remercier vous toutes et vous tous – en particulièrement Monsier Ego Perron pour son invitation – pour me donner l'occasion de participer à cet important Congrès. Un thème à parament simple, mais tout à fait complèxe et engageant. Je vais quand même chercher une approche au sujet plus facile et simple possible.
Abbiamo sentito i rappresentanti degli artigiani e degli industriali che, come noi, hanno cercato di definire il termine "burocrazia". Mi piacerebbe però approfondire minimamente come è nata la necessità di sviluppare questa burocrazia.
La necessità di sviluppare tale sistema nasce in epoca moderna dalla volontà di affrancarsi dalle forme organizzative basate sull'arbitrio e sull'esercizio individuale e dispotico di un potere personale.
Nell'idea originaria, quindi, un sistema amministrativo pubblico suddiviso in numerosi uffici e basato su procedure in qualche modo unificate doveva rappresentare una garanzia di imparzialità e di terzietà.
Col tempo, però, si sono manifestate le cosiddette «conseguenze inattese» del fenomeno burocratico: rigidità, lentezza, incapacità di adattamento, inefficienza, inefficacia, lessico difficile o addirittura incomprensibile (il cosiddetto burocratese), mancanza di stimoli, deresponsabilizzazione, eccessiva pervasività, tendenza a regolamentare ogni minimo aspetto della vita quotidiana.
Ecco che queste «conseguenze inattese» rappresentano esattamente ciò di cui il nostro settore e i nostri imprenditori non hanno bisogno.
Il mercato turistico mondiale, grazie soprattutto al diffondersi di internet, si muove ad una velocità elevatissima. Noi imprenditori di questo settore se vogliamo continuare a rimanere competitivi su tale mercato, non possiamo non adeguarci a questa velocità.
Pensate ad esempio ai tempi necessari per ottenere una qualsiasi autorizzazione, visto o certificati di conformità. Per poter mantenere i livelli di qualità richiesti dal mercato, abbiamo bisogno di continui investimenti: ampliamenti soprattutto, con conseguente documentazione difficile da reperire e che fa slittare – conseguentemente – tutto il lavoro. Pensate in quanti uffici diversi deve passare una pratica per una stessa autorizzazione.
**Certo, molto è stato fatto e molto si sta cercando di fare,** ma ancora oggi, una delle quotidiane battaglie di ogni imprenditore è proprio contro la burocrazia che crea ostacoli allo sviluppo, che penalizza l'innovazione, che mortifica l'iniziativa individuale, che annega ogni slancio ed ogni idea in un oceano di carta e comporta, specie per le piccole imprese, costi insostenibili che già il presidente Perron e gli industriali hanno provato a quantificare.
Per non parlare delle sempre più complicate disposizioni sulla tutela della Privacy già citate dal rappresentante degli artigiani Cesare Grappein: per noi vige anche il problema della compilazione delle schedine di notifica alloggiati, sul rilevamento delle presenze ai fini statistici e su tutti gli altri adempimenti relativi ai sistemi di autocontrollo (sicurezza, Hccp).
Da imprenditrice che vive quotidianamente l'attività dell'albergo, temo che la maggior parte di questi adempimenti rimangono esclusivamente adempimenti formali, di mera compilazione di documenti cartacei, di autocertificazioni e di manuali che, di per sé, non rappresentano alcuna garanzia di innalzamento della qualità o della tutela dei propri ospiti.
L'unico risultato certo è quello di aggiungere complessi e costosi obblighi di autocontrollo ai già tanti controlli esterni ai quali siamo assoggettati. Sempre di più le disposizioni di legge e procedure amministrative pensate e costruite per cicli tipicamente industriali della produzione vengono automaticamente estese alle attività di servizio ed ai particolarissimi servizi dell'ospitalità e del turismo (ad esempio, in campo alimentare o della sicurezza sui luoghi di lavoro, gli adempimenti e gli oneri sono simili a quelli della grande industria).
Sovente, queste procedure sono tali da rendere una missione impossibile per chiunque adempiervi, rendendo così la burocrazia una vera e propria tassa occulta che grava maggiormente sulle piccole imprese che non possono dotarsi di una struttura amministrativa per farvi fronte e sono così soggette a mere irregolarità formali, duramente sanzionate.

**Per concludere, viviamo in un sistema che viaggia a due velocità.** Da una parte la velocità con cui cambia il mercato globale, la concorrenza, la necessità di rispondere rapidamente ai bisogni della clientela.
Dall'altra la lentezza della macchina burocratica. A fare le spese di questa doppia velocità è l'intera economia, che non vede realizzate le potenzialità di sviluppo e di benessere di cui la Valle d'Aosta ha tanto bisogno.
Il turismo è fatto principalmente di imprese piccole e medio-piccole, spesso imprese familiari.
Noi siamo consci che le regole sono indispensabili – e il presidente Cerise prima l'ha ricordato – ancorché le regole tutelino anche gli imprenditori. E' l'applicazione di queste stesse regole che deve essere semplificata, è questo il problema sul quale voi politici dovete impegnarvi. La semplificazione e la comunicazione fra chi attua le regole e chi invece le deve comunicare.
Abbiamo notato una certa difficoltà ad avere una risposta puntuale da parte degli enti locali, proprio perché le leggi a volte sono difficili da interpretare. Miglioriamo questa comunicazione. Ho apprezzato il presidente Rollandin in merito alla delocalizzazione: noi abbiamo imprese sempre aperte, e diventa veramente difficile espletare tutte le pratiche che ci sono richieste in questo modo. Se lo sforzo vertesse proprio in questo senso – dare più autonomia ai comuni, ad esempio – si eviterebbe a noi imprenditori di spostarci in continuazione.
Mi chiedo se possiamo ancora permetterci che un imprenditore passi più tempo tra le scartoffie di una burocrazia fuori dal tempo che a badare alla propria azienda?
Se possiamo ancora permetterci che l'imprenditore distolga il proprio tempo dal contribuire alla produzione di benessere e occupazione per se e per i propri collaboratori?
Sono certa che questa cosa non ce la possiamo permettere. Chiediamo dunque a chi è impegnato in politica e nella pubblica amministrazione di cercare di risolvere questi nostri problemi, per migliorare anche il nostro lavoro e soprattutto per tutelare le nostre imprese.

L'avis du président de la Chambre Valdôtaine Pierantonio Genestrone

# « La Région doit éviter de légiférer là où il existe déjà des règles »

**La semplificazione dei rapporti tra pubblica amministrazione e cittadini** e imprese costituisce – oltre che un'esigenza sempre più sentita da questi ultimi – un obbligo derivante da precisi vincoli europei che impongono, entro il 2012, la riduzione del 25% degli oneri relativi agli obblighi di carattere informativo a carico dei privati, quali, ad esempio, la compilazione di moduli e la tenuta di registri, in 13 aree di intervento individuate dalla C.E.E. (diritto societario; legislazione farmaceutica; relazioni di lavoro; normativa fiscale; statistiche; agricoltura e sussidi all'agricoltura; sicurezza alimentare, trasporti; pesca; servizi finanziari, ambiente; politiche di coesione; appalti pubblici). Le modalità con cui Stato, Regioni e autonomie locali devono concorrere al raggiungimento di un tale complesso e ambizioso obiettivo sono state fissate in un Accordo stipulato il 29 marzo 2007 in sede di Conferenza unificata, che individua, quale principale strumento, l'obbligatoria adozione dell'analisi dell'impatto della regolamentazione (AIR). Questa consiste nella valutazione preventiva degli effetti di ogni ipotesi di intervento normativo che ricadrebbero sia sulle attività dei cittadini e delle imprese sia sull'organizzazione e sul funzionamento delle pubbliche amministrazioni. Le iniziative avviate in tale contesto, a livello statale, hanno riguardato innanzitutto l'adozione di una metodologia di misurazione dei predetti oneri derivanti da obblighi informativi (EU Standard Cost Model) in aree di regolazione selezionate per la loro importanza nell'attività delle imprese (Privacy; Ambiente; Paesaggio; Sicurezza civile (antincendio); Previdenza e contributi; Codice della navigazione, Fisco e dogane).
Oltre all'ottemperanza di un obbligo europeo, sussiste la più ampia, e come detto condivisa, esigenza di adottare interventi volti alla riduzione di adempimenti amministrativi di altro tipo, tra cui spiccano quelli relativi a procedimenti di carattere autorizzatorio.
Gli strumenti per realizzare questa riduzione sono già individuabili nella legislazione vigente (Capo IV della legge 241/90 e relative modifiche introdotte dalla legge 15/2005).
In particolare, si tratta, innanzitutto di dare piena applicazione, e poi di consentire la massima espansione possibile, a istituti quali la dichiarazione di inizio attività, il silenzio assenso e l'autocertificazione; pertanto passando da un sistema di controlli preventivi ad uno di controlli successivi, con vantaggi per cittadini e imprese raggiunti senza ridurre il livello di garanzia di legalità e di perseguimento dell'interesse pubblico che fa capo all'amministrazione.
Peraltro, la Conferenza di servizi e lo Sportello unico permettono l'unificazione dei procedimenti, assicurando al cittadino e all'impresa sia tempi più celeri sia di rapportarsi ad un unico interlocutore pubblico.
L'istituto dello Sportello unico risulta suscettibile, in un sistema delle autonomie peculiare come quello valdostano, di avere un'evoluzione tale da giungere a presentare ai cittadini ed alle imprese l'intera pubblica amministrazione – in ipotesi anche quella statale, considerate le funzioni di coordinamento spettanti al Presidente della Regione nell'esercizio delle funzioni prefettizie – come un unico interlocutore.
Il complessivo sistema della pubblica amministrazione sul territorio valdostano potrebbe infatti divenire accessibile a partire da qualsiasi ufficio cui cittadino o impresa si rivolgano per ogni esigenza connessa ad un bene della vita (abitare; lavorare; studiare; fare impresa; ecc.) senza che sia necessario individuare preliminarmente lo specifico ente e ufficio competente.
Accesso che dovrebbe peraltro avvenire prioritariamente per via telematica, previa capillarizzazione della disponibilità degli strumenti idonei (posta certificata, firma digitale).
L'erogazione dei servizi pubblici andrebbe poi esternalizzata il più possibile, sottraendo ad adempimenti amministrativi attività che richiedono invece modelli gestionali privatistici, sia per loro natura sia per rispondere più adeguatamente e celermente alle esigenze degli utenti.
In tal modo, inoltre, si liberebbero risorse che permetterebbero all'amministrazione pubblica di meglio svolgere le proprie peculiari attività di programmazione ed i indirizzo.
Nella propria funzione legislativa, infine, la Regione dovrebbe dare attuazione al principio di "sussidiarietà orizzontale", anche astenendosi – laddove ciò fosse più vantaggioso per cittadini ed imprese, e pur assicurando il perseguimento dell'interesse pubblico – dal legiferare ulteriormente nei settori in cui è già presente una disciplina regionale, oppure riducendo/sopprimendo la normativa in vigore; così come dovrebbe astenersi dal legiferare nelle materie in cui non ha ancora esercitato le proprie competenze, non sostituendo necessariamente una nuova disciplina regionale alla cessata disciplina statale.

Allocution de la conseillère régionale Emily Rini au Congrès

# «Résoudre les problèmes afin que les jeunes ne perdent pas leur esprit»

**Chers amis unionistes,**
Je suis très heureuse d'être ici aujourd'hui avec vous, mais surtout de pouvoir faire ici quelques considérations. Notre Mouvement nous donne toutes les années la possibilité de nous confronter sur des thèmes importants pour nous tous. A dire la vérité, quand j'ai commencé à réfléchir sur le thème proposé à l'occasion du congrès de notre mouvement, j'étais assez confuse et sceptique. Confuse parce qu'avec le terme bureaucratie l'on peut comprendre une infinité de concepts et de problèmes (on l'a vu même aujourd'hui) ; sceptique parce que je pensais ne pas trouver la juste motivation, le juste stimulus pour réussir à élaborer ma pensée. Je dois par contre vous admettre qu'en réfléchissant sur le thème proposé, les idées ne m'ont pas du tout manqué et ce stimulus a intéressé de nombreuses personnes qui, comme nous pouvons le percevoir aujourd'hui, ont fait de profondes analyses sur la problématique en essayant d'offrir aussi et surtout des pistes de réflexion pour réussir – tous ensemble – à trouver le chemin qui puisse nous amener à une amélioration de ce qui est trop souvent de nos jours une réalité déplaisante : c'est-à-dire la paralysie de divers appareils dont la cause n'est pas uniquement liée à la bureaucratie. On l'a déjà dit mais je voulais le répéter : l'acceptation originelle du terme Bureaucratie, à l'époque moderne et prémoderne, était quelque chose de positif. Elle indiquait un progrès et une «terzietà» positive par rapport aux formes d'organisation basées sur la volonté et l'exercice individuel et despotique d'un pouvoir personnel.
**L'acceptation actuelle du terme est par contre principalement négative** à cause de ce qui a été défini par certains, au cours du XXème siècle, comme des «conséquences inattendues» du phénomène bureaucratique : rigidité, lenteur, incapacité d'adaptation, inefficacité, lexique difficile ou même incompréhensible (ledit «burocratese»), tendance à règlementer le plus petit aspect de la vie quotidienne.
Comme je l'ai dit précédemment, ce thème se prête à de nombreuses interprétations et implique divers secteurs de notre vie ; c'est précisément pour cette raison que je tenterai de faire avec vous, afin de ne pas vous ennuyer, quelques brèves considérations, surtout en ce qui concerne les jeunes. Pensons par exemple au secteur de l'entreprise : quel est selon vous le plus grand obstacle que rencontre aujourd'hui un jeune entrepreneur ? Dans une période de crise comme celle que nous sommes en train de vivre, il devra certainement faire face à des problèmes économiques, mais si nous voulons dépasser cette crise je crois qu'il ne s'agira pas d'un obstacle insurmontable. Par contre, malheureusement, trop souvent l'énergie et l'enthousiasme qui caractérisent depuis toujours les jeunes sont inexorablement freinés par la bureaucratie. Nous ne pouvons et ne devons pas permettre que cela arrive ! Nous les politiques nous devons nous engager concrètement afin de mettre en place toutes les conditions nécessaires pour dépasser ces obstacles.
**Je crois que l'engagement du Gouvernement est concret :** on l'a bien compris en écoutant les mots du président de la Région ce matin. Il nous arrive depuis longtemps, de la part de nos jeunes entrepreneurs, des communications préoccupantes concernant ce que l'on appelle l'effet entonnoir (colli di bottiglia, en italien) qui ralentit et fait obstacle à l'activité ordinaire du monde de l'entreprise : cela est encore plus grave dans une période où les entreprises souffrent à cause de la crise économique et financière qui semble néanmoins se résoudre. Pensons ensuite à un autre exemple : un jeune qui a l'intention d'entrer dans l'entreprise familiale et entreprendre l'activité d'agriculteur. Souvent tout cela se révèlera être une véritable odyssée, faite de paperasse, de queues interminables, de pérégrinations entre un bureau et l'autre, entre la poste et la banque, entre la Commune et la Région. Un tour de force massacrant qui épuiserait n'importe qui car le volume des pratiques bureaucratiques et des démarches administratives sont telles qu'elles découragent tout un chacun dès les premières dramatiques et amères expériences au contact de l'appareil public. Il s'agit d'aspects réels que nous tous connaissons et que nous ne pouvons pas faire semblant de ne pas voir. Des rapports qui sont toujours embrouillés et complexes, qui font perdre du temps et de l'argent, mais surtout qui alimentent un sens de défiance envers les institutions. Mais le parcours du jeune qui a choisi – sur les traces de ses parents, de ses grands-parents – le travail de la campagne est seulement un élément, même si significatif, de comment l'on peut se perdre dans les méandres de la bureaucratie, de comment une activité productive devient un but toujours plus difficile et souvent inatteignable, de comment la paperasse requise semble une malédiction dont on ne réussit pas à se débarrasser. Chaque fois que l'on pense avoir atteint l'objectif, le voilà : un autre formulaire à remplir arrive, qu'il faut présenter toujours au même responsable public diligent.
Nous avons le devoir de signaler et surtout de résoudre les situations dont les omissions de figures stratégiques de l'administration publique causent des dégâts envers le bon fonctionnement de la société. Mais nous avons dans le même temps le devoir précis de valoriser les administrateurs publics et les dirigeants qui accomplissent très bien leurs fonctions, en travaillant avec compétence, sérieux et responsabilité.
**La législation actuelle est caractérisée par trop d'actes explicites et par peu d'actes implicites.**
Nous devons rendre le parcours des procédures administratives plus rapide. Et cela en privilégiant la formation silencieuse de la volonté administrative à travers une déclaration de début d'activité et silence d'approbation. Je veux vraiment espérer que la journée d'aujourd'hui ne reste pas une fin en elle-même, mais je souhaite avec tout mon cœur que les stimuli et les idées recueillis au cours de cette importante occasion soient reçus et traduits en un document qui engage "in primis" nous les administrateurs à travailler sérieusement, afin que la bureaucratie soit à nouveau vécue par la population comme une valeur ajoutée et non comme un obstacle. Jamais comme maintenant la société et nous tous avons besoin de signaux concrets.

Allocution du conseiller régional Piero Prola au Congrès

# «Le problème de la bureaucratie»

Le thème choisi pour notre Congrès est parfaitement en phase avec les priorités de notre programme électoral : la simplification des normes, la réorganisation de l'Administration publique afin d'accroître l'efficacité du système dans le but d'améliorer les services aux citoyens.
**Je voudrais d'ores et déjà vous soumettre une première réflexion :** on pourrait se dire qu'il s'agit d'un thème banal que l'on retrouve dans tout programme électoral mais à la différence des autres forces politiques, nous, Unionistes, organisons notre Congrès pour débattre et approfondir une matière épineuse qui demande une réflexion de nous tous, que nous soyons politiques, citoyens, fonctionnaires de l'Administration publique ; une réflexion sérieuse, démocratique et responsable. Ce thème concerne tout le monde : chacun d'entre nous – que ce soit à l'occasion de sa vie professionnelle ou de famille – s'est trouvé face à de nombreuses lois qui traitent d'un seul argument selon les différents secteurs d'appartenance à l'Administration publique (signe d'un manque de communication entre secteurs), lois qui sont parfois peu compréhensibles, nombre d'autorisations, avis augmentant de manière démesurée au nom de la transparence. Mais je crois à une plus plausible et incompréhensible protection des divers secteurs de l'Administration publique et à une défense des responsabilités de la part des employés et dirigeants de ces mêmes secteurs.
Cela est à mon avis un aspect essentiel de la question et la première réflexion que nous devons faire : l'établissement d'un équilibre entre le pouvoir politique et le pouvoir découlant de la gestion. Les lois nationales et communautaires ont dessiné la frontière entre politique et gestion : les fonctions d'orientations et de contrôle reviennent aux politiques tandis que la responsabilité de gestion et d'application des orientations appartiennent aux fonctionnaires.
Nous devons penser à recomposer la mosaïque organisationnelle par une redistribution de la responsabilité.
Il faudrait avoir la possibilité de récompenser sérieusement les employés les plus productifs qui prennent leurs responsabilités afin de donner une réponse dans de brefs délais. La modification de la loi régionale n°45 de 1995, que le Gouvernement régional est en train de préparer, va dans ce sens : donner des responsabilités à qui peut garantir efficacité dans le travail administratif.

**Une deuxième réflexion s'impose donc : la formation du fonctionnaire.**
Au cours de la première période de l'après-guerre – dans un moment de forte expansion et dans une économie encore peu globalisée – le rôle du talent et des compétences hautement spécialisées étaient moins répandus qu'aujourd'hui et la collectivité tolérait les inefficacités que ce système générait. Mais tout à changer à partir de la fin des années quatre-vingt.
Les nouvelles technologies, la compression inévitable des systèmes de l'Administration publique, la globalisation et surtout la croissante complexité des services et des compétences à laquelle ont dû faire face les organisations publiques et privées ont rendu le système de l'Administration publique toujours plus exigent et performant.
Les inefficacités tant économiques que sociales sont donc insoutenables.
Insoutenables du point de vue économique car elles ralentissent la modernisation des services, augmentent les coûts en faisant souvent appel à des conseils afin de compenser le manque de compétences internes.
Insoutenables d'un point de vue social car la persistance des inefficacités touche la confiance des citoyens envers les institutions.
Parce que les citoyens aussi ont changé ; avant ils voyaient dans l'organisation publique locale un refuge et une protection sociale, aujourd'hui ils voient l'organisation publique comme un distributeur de services importants et essentiels. Le manque de services fonctionnels empêche les citoyens de réaliser leurs légitimes ambitions personnelles et professionnelles parce que les inefficacités publiques se répercutent sur eux, sur leur travail, leurs activités commerciales et professionnelles ainsi que sur l'opportunité d'étude et de croissance de leurs enfants.

**Troisième réflexion : la simplification** des lois qui malheureusement ne cessent d'augmenter.
On légifère parfois aussi avec des buts et objectifs clairs et simples mais lorsque l'on passe à la phase d'application (règlements et délibérations d'application) divers éléments compliquant la nature même de la loi rentrent en ligne de compte : les intérêts des différents secteurs, les questions syndicales, les normes nationales et communautaires, les fonctionnaires qui protègent leur position de responsabilité et leur secteur, etc.
Ici aussi il est nécessaire de trouver un équilibre continu entre les diverses exigences mais en ayant toujours à l'esprit que la simplification ne veut pas dire manque de transparence ou absence de contrôle ce qui signifierait à nouveau une baisse de la confiance des citoyens envers les institutions publiques.

En conclusion, sans faire de populisme inutile, nous devons avoir la capacité d'établir toujours plus des critères méritocratiques pour récompenser qui travaille de manière responsable, donner à tous – y compris aux dirigeants – la possibilité d'intervenir de manière substantielle pour pénaliser qui n'agit pas selon ses capacités et son expérience professionnelle afin de donner une meilleure image, plus d'efficacité et un plus grand dynamisme à l'Administration publique.

Polémiques avec le conseiller du PdL Ettore Viérin

# Guy Grimod : « L'opposition est incapable de proposer des initiatives concrètes »

Après les faits du dernier Conseil communal, qui s'est achevé dans la soirée du mercredi 25 au jeudi 26 novembre dernier, une prise de position du syndic d'Aoste Guy Grimod sur la querelle entre la majorité et l'opposition était attendue par tout le monde. Et la réponse du premier citoyen du chef-lieu régional ne s'est pas faite attendre : jeudi dernier, 3 décembre, pendant la conférence de presse habituelle de la Junte communale, Grimod a fait le point de la situation.

*« Je ne peux que m'exprimer de manière positive sur la majorité qui gouverne, depuis longtemps, la ville d'Aoste. Durant ces derniers temps, ce groupe de travail a toujours été uni lorsqu'il a dû approuver des documents de grande importance pour notre ville, comme par exemple le Plan Régulateur, sans oublier le domaine des travaux publics. A ce sujet, je suis heureux de dire que dans notre ville, 26 chantiers sont maintenant en fonction. Sans compter que bientôt les travaux pour l'hôpital et la cité universitaire, qui sont d'une importance capitale pour notre réalité, démarreront ».*

Une bonne majorité – pour Grimod – qui doit se confronter à une opposition pas toujours capable de faire son travail. Les dernières séances du Conseil ont été animées par les polémiques avec Ettore Viérin, unique conseiller du PdL de la commune.

*« Le comportement de Viérin est à stigmatiser. Son travail au Conseil est avant tout d'exprimer une opposition: non pas de donner de fausses informations à tout le monde ou de cracher sur les initiatives de la commune. Je vois, de son côté, l'incapacité la plus totale de proposer des initiatives. Sa politique est d'accuser toujours tout le monde, sans le moindre sens critique envers sa personne. Personnellement, je n'aime pas cette manière de faire de la politique. Et lorsque monsieur Alberto Zucchi, représentant au Conseil régional le groupe du Pdl, déclare que la Junte de la ville d'Aoste est en train de vivre un moment très négatif cela me fait réfléchir. Ce n'est pas moi* – a dit Grimod – *qui doit décider avec qui l'Union Valdôtaine devra s'engager dans la campagne électorale des élections municipales de 2010. Mais je veux repousser fortement les accusations qui nous sont faites, et je laisse à d'autres personnes de faire certaines considérations (politiques) sur la question ».*

Après les considérations politiques, le syndic Grimod a présenté deux initiatives prises par la Junte du chef-lieu. La première concerne le troisième étage du parking souterrain de rue Carrel. *« Il y a encore environ 70 places libres à cet étage qui n'est pas – comme les autres – ouvert au public mais réservé aux usagers qui louent une place pour leur voiture. On avait proposé aux commerçants du centre qui participaient à l'initiative "Io Centro" de les louer à 55 euros par mois, mais personne ne nous a répondu. Maintenant, nous proposons cette éventualité à toutes les personnes qui – ayant une activité dans le centre historique de la ville – ont des problèmes pour garer leur voiture ».*

L'autre initiative concerne les classements pour les habitations communales, qui seront publiés finalement durant les premiers mois de 2010. *« Nous donnerons* – conclut Grimod – *des réponses à une question très importante, à savoir celle de la résidence qui concerne beaucoup de familles en difficulté ».*

# Marché Vert de Noël et initiatives pour les festivités dans le chef-lieu

Une nouvelle saison des petits marchés de Noël *(sur la photo l'inauguration)* de la ville d'Aoste qui tiendront compagnie aux résidents et aux touristes pendant toute la période des fêtes de Noël et de fin/début d'année jusqu'au 6 janvier 2010 a déjà commencé.

L'initiative, promue par l'Assessorat des Activités productives dans le cadre des événements « Aosta nel cuore nell'anima » anime, pour la deuxième année consécutive, place Séverin Caveri sur laquelle est reproposée l'idée de recréer un village alpin coloré, avec des places et des rues, à travers l'emploi de chalets en bois. Comme l'année dernière, la collaboration prêtée par l'Assessorat régional des Ressources naturelles a été fondamentale à travers la préparation d'une forêt de sapins pour connoter de manière encore plus réelle l'atmosphère particulière des marchés.

Chaque jour, de 10h à 20h, les visiteurs pourront fureter parmi les « Rues » du village à la recherche d'un cadeau ou simplement pour admirer les productions artisanales des différents secteurs : bougies, savons, objets en céramique, objets en bois, antiquités, objets et accessoires d'habillement en laine cuite, chanvre, broderie, décorations de Noël, produits œno-gastronomiques typiques valdôtains, friandises, objets de découpage ou autres techniques manuelles.

Parmi les initiatives proposées par le Marché Vert Noël, la délégation valdôtaine de l'Association nationale des Chasseurs Alpins qui, cette année, assurera également un service restaurant dont les bénéfices seront versés à l'Association « Ana Moise » Onlus.

En vertu du succès de l'édition passée, celle de 2009/2010 présente une augmentation effective du nombre des chalets : 25 structures.

La seconde nouveauté, la plus prestigieuse, et de nature organisationnelle, est représentée par l'invitation recueillie par l'Assessorat du Tourisme, des Sports, du Commerce et des Transports qui a décidé de miser sur le Marché Vert Noël pour véhiculer l'image touristique et sportive de la Vallée d'Aoste.

Depuis samedi 5 décembre "Le Messager Valdôtain 2010"

# Parcourir et revivre les événements d'une année

**Le Messager Valdôtain s'apprête à fêter un siècle de vie**: en effet, vendredi 4 novembre a été présentée l'édition numéro 99 de l'almanach qui recueille les événements les plus marquants de l'année 2009 à l'intérieur des différentes communautés de la Vallée d'Aoste et hors de la région.

«*Il est difficile d'encadrer Le Messager dans une définition* – a commenté, lors de la présentation, le président du Gouvernement Régional Augusto Rollandin – *il représente une encyclopédie de la vie quotidienne des Valdôtains, en donnant la possibilité de parcourir les événements positifs et négatifs de toute une année*».

«*Il s'agit d'un almanach très apprécié et très utilisé par les Valdôtains* – a continué Augusto Rollandin – *qui remplit leurs soirées de la saison hivernale et de toute l'année*». Parmi les nouvelles des Communes et les autres informations, beaucoup de pages de ce numéro ont été réservées aux célébrations qui ont caractérisé l'année anselmienne, étant donné que l'an 2009 a fêté l'anniversaire de la mort d'Anselme d'Aoste.

«*Le Messager* – a expliqué le corédacteur Luigi Calderola – *n'est pas seulement une chronique des anniversaires et des événements commémoratifs. En feuilletant ces pages, en effet, on peut y trouver plusieurs sujets: de l'histoire, à la culture, de la musique aux chants populaires, de la poésie à l'humorisme, tous répartis avec un grand équilibre*».

A partir de samedi 5 décembre, dans tous les kiosques à journaux et chez les revendeurs autorisés, on peut donc acheter l'édition 2010, qui est intégrée, comme d'habitude, au calendrier, qui renseigne les lecteurs sur les informations astrologiques et météorologiques, sur les foires et les festivités locales, et par le livre "La cité d'Aoste", la dernière publication de la série que l'auteur Robert Bréton a dédiée à la Vallée d'Aoste.

**Denis Falconieri**

# Un nouveau siège pour l'Académie Saint-Anselme à Gressan

**En accrochant un Crucifix au mur de la grande salle** de l'étage noble, près des portraits de ses prédécesseurs, le président de l'Académie Saint-Anselme, Piergiorgio Thiébat, a inauguré, samedi 21 novembre, le nouveau siège de l'insigne société savante, qui vient d'être installée dans l'ancienne maison forte ayant appartenu, d'après la tradition, à la famille du saint archevêque de Cantorbéry. Restaurée par l'Administration régionale, la «tour de saint Anselme» appartient actuellement à la Commune de Gressan, qui en a mis une aile à la disposition de l'Académie, alors que le reste de l'édifice abrite la bibliothèque municipale. Après la bénédiction donnée par le vicaire épiscopal, le chanoine Franco Lovignana, académicien – qui représentait l'évêque Mgr Anfossi, président d'honneur de l'Académie – l'Assesseur régional à l'éducation et à la culture Laurent Viérin a souligné le rôle fondamental que ce cénacle a joué dans l'essor culturel de la Vallée depuis sa fondation, en 1855. Le représentant de la Commune de Gressan, M. l'assesseur Glarey, a pris la parole à son tour pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux utilisateurs de la tour. Le président Thiébat a ouvert ensuite les travaux de la traditionnelle séance académique d'automne, par un rapport sur les aventureuses vicissitudes que l'Académie a dû traverser dans le siècle et demi de son existence, avant de trouver une localisation stable pour sa riche bibliothèque, logée dignement à Gressan, et son petit musée, qui trouvera bientôt, à son tour, un siège adéquat au château d'Aymavilles. L'intervention du professeur Pietro Passerin d'Entrèves, académicien et recteur de l'Université de la Vallée d'Aoste, sur les activités de son athénée en matière de Francophonie, a représenté le clou de la séance académique, qui s'est terminée par la présentation d'une nouvelle édition de l'ouvrage d'Eadmer (biographe de saint Anselme) *Historia novorum in Anglia*, source essentielle pour la connaissance de l'histoire anglaise à l'époque anselmienne, ainsi que l'ont souligné deux de ses éditeurs: Mgr Inos Biffi et M. Antonio Tombolini.

**Joseph Rivolin**

## DÉCÈS

**La section de l'Union Valdôtaine de Donnas et Pont-Saint-Martin**
ont le regret de vous faire part du décès de

Monsieur
**Antonio CUOGHI**
*Président de la Société Ouvrière de Mutuel Secours de Pont-Saint-Martin*
âgé de 78 ans

A son épouse Tiziana, à ses fils Vittorio et Massimo, membres respectifs de la section de Pont-Saint-Martin et de Donnas, ainsi qu'à sa nombreuse famille, les deux communautés unionistes présentent leurs condoléances les plus sincères.

## NAISSANCES

**La section de l'Union Valdôtaine de Verrayes**
a la joie d'annoncer la naissance de

**Raphaël LAVÉVAZ**

qui est venu réjouir le foyer d'Erik, syndic UV de notre commune, et d'Erika.
La communauté unioniste de Verrayes présente ses plus vives félicitations aux heureux parents, à la grande sœur Emilie, ainsi que ses vœux de bonheur et de prospérité au nouveau-né.

**La Jeunesse Valdôtaine**

organise

**LA FÏTA DE TSALÈNDE**
**Samedi 12 décembre 2009**
**au Restaurant Croix Blanche à Etroubles**
20h00 Bienvenue – 20h30 Dîner
Prix: 30,00 euros
*La soirée continuera dans la boîte du local.*

Pour les réservations et les informations s'adresser à:
Stefano 348 77 54 967 - Xavier 347 65 80 068 - Viviana 338 37 65 311
Jean-Pierre 340 94 50 690 - Joël 340 64 67 728 - Laurent 328 47 66 493
Laurent 338 72 44 966

***Participez nombreux !***